

PROTOCOLE

La *Direction du protocole* est le premier point de contact des diplomates étrangers qui arrivent au Canada.¹ Grâce à la liaison qu'elle assure avec les représentants étrangers au Canada et aux services qu'elle leur rend, la Direction contribue grandement à faciliter le développement des relations entre le Canada et les pays étrangers.

La Section des accréditations s'occupe de l'accréditation de tous les chefs de mission étrangers arrivant au Canada. Elle est aussi chargée de toutes les formalités relatives à l'accréditation des chefs de mission du Canada à l'étranger et à la nomination des agents consulaires canadiens.

On peut se rendre compte de l'activité de la Section des accréditations en consultant la liste des arrivées et des départs d'ambassadeurs et hauts-commissaires qui ont eu lieu pendant les neuf premiers mois de l'année. Dix-neuf chefs de mission partaient et vingt-trois arrivaient. Un pays, dont le représentant était accrédité auprès du Canada a établi une ambassade à Ottawa et trois pays, y compris la République populaire de Chine, qui n'avaient pas de représentant accrédité auprès du Canada ont fait de même. Un autre pays a élevé le rang de son chef de mission de chargé d'affaires à ambassadeur. Enfin un pays a accrédité simultanément son ambassadeur résident à Washington auprès du Canada.

La Section des privilèges et immunités et de la documentation facilite la tâche des représentants étrangers. Elle leur fournit les pièces d'identité et les divers documents, nécessaires à l'exercice de leurs fonctions, se rattachant aux privilèges et immunités qui leur sont garantis par le droit international. La Section offre ses conseils et parfois son assistance en vue d'aplanir certaines difficultés qui pourraient entraver le travail des représentants étrangers au Canada.

Il convient de noter que le Canada compte actuellement plusieurs milliers de représentants étrangers qui ont tous besoin de documents et qui ont droit à des privilèges et immunités à divers degrés.

La Section des visites et de l'accueil est au service du Comité des visites officielles et du ministère. Elle s'occupe de tous les préparatifs du séjour des dignitaires de gouvernements étrangers et des chefs d'organisations internationales qui sont les invités officiels du Gouvernement; elle doit veiller aux détails de leur accueil, de leur confort et de leur sécurité durant leur séjour au Canada. Elle s'occupe aussi des réceptions offertes par le ministre aux ambassadeurs étrangers, de la Maison des invités officiels et des présents à offrir aux dignitaires étrangers au Canada et outre-mer de la part du premier ministre et du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. De plus, elle transmet au Comité des décorations les propositions des gouvernements étrangers au sujet des distinctions honorifiques à décerner à des Canadiens.

¹ Cette direction, ainsi que le Service de Presse et celui de l'Inspection, relèvent directement du sous-secrétaire d'État.